

**BP 34 – 51873 REIMS Cedex** 

Tel: 03.26.87.71.38 / Fax: 09.70.62.90.43
E.mail: s.giboux@assurances-lestienne.com

Orias: 13 007 888



## ASSURANCE VEHICULES DE LOISIRS NON HOMOLOGUES ET ASSIMILES

# DEVIS/PROPOSITION FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RESPONSABILITE CIVILE MOTO

	OYER AU PLUS TARD LA VEILLE DE L'EVENEMENT, UNIQUEMENT EN PERIODE DE JOURS OUVRES, DU I	UNDI AU VENDREDI 12
	neur indiquer le nom du père ou de la mère)  VEHICULE	
	Marque:	
	Modèle:	
	Année:	
	ville: N° d'identification:	
Date de naissance: _	(N° de cadre, châssis, moteur ou immatricu	ılation)
Profession:	<u> </u>	
Tel:	Fax:	
E-mail:		
FORMULE	DEFINITION DES GARANTIES	Tarif 2021
FORMULE 1	« RC CIRCUIT » : garantie responsabilité civile et défense recours à l'année, hors compétition, avec une circulation limitée à l'utilisation sur pistes, circuits, y compris les paddocks, routes fermées ou autres endroits fermés à la circulation publique, homologués ou non, en France ou en Europe, pour des essais privés, entraînements, journées de roulage, et lors des opérations de chargement- déchargement à tout endroit. Les opérations de chargement et déchargement peuvent être effectuées sur un lieu ouvert à la circulation publique (exemple de l'assuré qui ne peut faire autrement que de décharger son véhicule dans la rue, devant son domicile, pour ensuite le rentrer dans sa propriété). Exclusion des dommages matériels entre participants	130€
	pendant le roulage sur circuit. Franchise 450€.	
	OPTIONS	
GARANTIE DOMMAGES TRANSPORT AVEC VOL	Transport : période pendant laquelle le véhicule assuré est transporté sur un véhicule porteur ou dans une remorque fermée.  Vol : pendant le transport + en stationnement + vol en garage (garantie acquise selon dispositifs contre le vol).  Précisions à nous communiquer :  Valeur du véhicule :	Devis sur étude
	UNIQUEMENT EN CAS DE ROULAGE LOISIR  Les garanties du contrat sont acquises exclusivement en cas d'accident survenu lors de l'utilisation à titre occasionnel par l'adhérent de son véhicule personnel sur circuits fermés et homologués et/ou sur route fermées à	
INDIVIDUELLE ACCIDENT	la circulation, situé en France métropolitaine :  Cotisation annuelle : Capital ramené à 8 000€ pour les moins de 18 ans  Option 1	95€
ACCIDENT	Décès 25 000€ - invalidité permanente accidentelle 50 000€ - franchise relative de 10%	140€

**Option 2**Décès 50 000€ -invalidité permanente accidentelle 100 000€ - franchise relative de 10%

(Additionner et reporter le montant de la formule choisie, plus option le cas échéant)

d l'assureur.

COTISATION TOTALE TTC

\*Attention: les garanties ne seront acquises qu'à réception du règlement dans nos locaux et qu'après acceptation

€



Le contrat sera établi en 2 exemplaires de 2 pages chacun. Un exemplaire doit être signé du souscripteur et retourné à ASSURANCES LESTIENNE. La signature apposée en page 2 vaut signature de l'intégralité du document.

Ce contrat sera établi selon vos réponses à nos questions. Les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le code des Assurances (Art. L113-8 nullité de contrat, Art. L113-9 réduction des indemnités). Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales des garanties souscrites dont chaque référence figure ci-dessus et les accepter. Loi Informatique et Liberté du 06.01.78 : Vous disposez d'un droit de d'accès et de rectification des informations. Vous nous autorisez à communiquer ces informations à nos correspondants et à tous ceux appelés à connaître ce contrat au titre de sa gestion et de sonexécution.

Fait à Champigny le

Signature de l'assuré

La compagnie par délégation

Précédée de la mention « Bon pour accord »

SAS ASSUBANCES LESTIENNE
IP3F - 51370 REIBIS CEREX
Ed contact@assubscoms-lestienne.com
© 0326877138
RCS REIWS 528 120 842 ORIAS 13007888



### INFORMATIONS GENERALES

Cettepropositiona été établie à votre usage exclusifet confidentiel, comptetenudes éléments four nisparvos soins lors de nos divers échanges téléphoniques ou courriers.

Nous vous invitons à vérifier les éléments qui constituent cette proposition et notamment sa conformité aux déclarations ayant servies de base àce projet et, le cas échéant à nous faire part de toute modification qui vous semblerait opportune dans ce cadre.

Laprésenteoffrevouspropose un résumédesgaranties etexclusionsprévues au contratet, saufaviscontraire, cetteoffreestvalabledeux mois à compter de ce jour.

Au-delà de cette date (ou à défaut de réponse de votre part dans ce délai), la présente proposition sera caduque.

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

Sivous souhaitez obtenir communication decette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse figurant en pied de page ou un courriel à l'adresse suivante : contact @ assurances-lestienne.com

Au titre de la réalisation des prestations que nous vous proposons, nous nous engageons à utiliser les règles de l'art du moment et à exécuter les obligations à notre charge avec tout le soin en usage dans la profession.

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez pour quelque raison que ce soit, nous adresser une réclamation relative à notre prestation, nous vous invitons à la transmettre à votre correspondanthabituel.

Les Réclamations sont traitées dans le cadre d'un règlement amiable dans un délai de :

- Dixjoursouvrablesàcompterdelaréceptiondelaréclamation, pour enaccuser réception, sauf silaréponse elle-même est apportée au Client dans ce délai,
- Deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse définitive apportée au Client.

A défaut de règlement amiable de la Réclamation dans ces délais, ou en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la Réclamation, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance.

- Par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance TSA 50 110 75 441 Paris cedex 09
- Par voie électronique à <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>

Les délais d'instruction du dossier sont de trois mois à partir de la réception du dossier complet. »

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance.

 $Dans ce cadre, ces donn\'ees peuvent \^et re transmises \`al' \textbf{Assureur} et peuvent \'egalement \^et re communiqu\'ees \`a des experts, \`a nos conseils, \`a nos prestataires et sous-traitants.$ 

 $A d\'e faut d'opposition expresse de votre part, nous pour rons vous adresser des courriers ou emails d'information en lienavec votre contrats ans caract\`ere commercial.$ 

Vos donn'ees personnelles recueillies et trait'ees dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilis'ees à des fins de prospection commerciale.

La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance.

Cesdonnées sont conservées aus silong temps que nécessaire pour la gestion de votre contrate tau-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vouspouvez également vous opposer pour motifs légitimes àceque vos données fassent l'objet d'un traitement.

llestpréciséquel'exercice decertains de cesdroits peutentraîner aucasparcaspourASSURANCES LESTIENNE, l'impossibilité de gérervotrecontratetdoncles prestations liées à ce dernier.

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données

- Par courrier électronique l'adresse : <u>contact@assurances-lestienne.com</u>
- Parvoie postale à l'adresse suivante : ASSURANCES LESTIENNE Délégué à la Protection des Données BP 34 51873 REIMS CEDEX.

Vous disposezégalementdu droitd'introduire une réclamationauprès de la CNIL à l'adressesuivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 75334 Paris Cedex

## OBLIGATION D'INFORMATION & CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Les informations suivantes vous renseignent sur l'identité de notre cabinet et vous sont communiquées en application des articles L520-1, R520-1 et R520-2 du Code des Assurances. Elles précisent aussi le cadre contractuel général des relations entre vous et nous.

### INFORMATIONS GENERALES

Notre cabinet ASSURANCES LESTIENNE – SAS au capital de 20K€, dont le siège est situé 4 RUE HENRI LOILIER 51370 CHAMPIGNY, est enregistré au RCS 529120842 de Reims, ainsi qu'à l'Orias en sa qualité de Courtier en assurances sous le N°13007888. Cette immatriculation peut être contrôlée sur le site www.orias.fr. Celle-ci garantit notamment que le cabinet dispose d'une garantie responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière conformes aux textes en vigueur. (Indiquez aussi toutes vos autres catégories d'intermédiaire, immatriculation, registres)

L'organisme en charge du contrôle de notre activité est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de BUDAPEST, CS92459, 75436 Paris Cedex 9.

Conformément aux dispositions des articles L. 521-2 et R. 521-1du Code des assurances, nous déclarons :

- Ne pas détenir de participation, directe ou indirecte, représentant 10 % ou plus des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance.
- Ne pas être détenus par toute participation, directe ou indirecte, représentant 10 % ou plus des droits de vote ou du capital de notre structure d'assurance, par une entreprise d'assurance déterminée ou par l'entreprise mère d'une entreprise d'assurance déterminée
- Ne pas être soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Nous déclarons réaliser plus de 33% de notre chiffre d'affaires avec une compagnie d'assurance en particulier : Lloyd's Insurance Cie

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et nous ne nous prévalons pas être en mesure de fonder notre analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché selon les dispositions de l'article L 521-2-II-1°-b du code des assurances. Nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés sur simple demande.

### Réclamations

Votre conseiller clientèle habituel est votre interlocuteur privilégié. En cas de réclamation, contactez-nous en écrivant à l'adresse ci-dessous. Nous nous engageons à vous en accuser réception au plus tard sous 10 jours ouvrés et à vous apporter une réponse définitive sous 2 mois (60 jours) :

- ASSURANCES LESTIENNE. Service Réclamations. 4 Rue Henri LOILIER 51370 CHAMPIGNY.

### Médiation:

Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès des services de votre courtier. Ce service est réservé aux clients ayant la qualité de consommateurs (particuliers). Il peut être saisi par l'un des moyens suivants :

Adresse Postale : Service de la Médiation de Planète Courtier ; 12-14 Rond-Point des Champs Elysées 75008 PARIS

Adresse Mail: médiation@planetecourtier.com

Adresse du site internet : <a href="http://mediation-planetecourtier.com/">http://mediation-planetecourtier.com/</a>

<u>Conflits d'intérêts</u>: Nous fondons nos conseils sur une analyse honnête, impartiale et personnalisée au mieux de vos intérêts. Si nous détectons une situation de conflit d'intérêts, nous vous en tiendrons informé.

<u>Protection des données à caractère personnel</u>: Conformément aux règles en vigueur en matière de protection des données, couvertes notamment par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 dite « loi Informatique et libertés », le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016, et la loi n°2018-493 du 20 Juin 2018, vous bénéficiez pour les données à caractère personnel communiquées vous concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement et à la limitation du traitement des informations. Droit que vous pouvez exercer en nous écrivant à l'adresse du cabinet. Une copie d'un titre d'identité pourra vous être demandée.

Dans le cadre de notre activité d'assurance et de services, nous collectons les seules données à caractère personnel nécessaires pour les finalités déterminées, explicites, légitimes., et elles font l'objet de traitements informatiques destinés au respect de nos obligations légales ainsi que pour la souscription, la gestion et l'exécution des contrats, mais aussi, sous réserve de votre consentement, la promotion commerciale. Lorsque vos données sont traitées à des fins de prospection, vous avez le droit, à tout moment et sans frais, de vous y opposer.

<u>Conservation limitée des données</u>: Les données à caractère personnel ne doivent pas être conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité du traitement. Les durées de conservation des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la gestion des contrats d'assurance et de la relation clients varient en fonction des finalités prévues et sont conformes aux durées prévues par la réglementation.

<u>Droit d'opposition des consommateurs au démarchage téléphonique</u>: Si vous êtes un consommateur (personne physique souscrivant un contrat en dehors de vos activités professionnelles) et ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique <u>www.bloctel.gouv.fr</u>. L'inscription sur cette liste, interdit de vous démarcher, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Devoir de Collaboration et de Contrôle : Dans le cadre du contrat qui nous lie, vous devez :

- Prendre connaissance des Contrats et/ou avenants soumis à votre signature et vérifier qu'ils sont conformes aux instructions que vous nous avez données.
- Fournir dans les meilleurs délais, de façon complète et précise, toutes informations nous permettant de veiller à l'adéquation permanente des garanties souscrites.
- Nous prévenir dans les meilleurs délais de tout changement dans votre activité et vos conditions d'exercice, susceptible de modifier l'opinion des Assureurs sur les risques couverts.

<u>Paraphe</u>

## Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

En vertu de la réglementation applicable (articles L.561-1 et suivants du Code Monétaire et Financier), vous vous engagez à répondre aux questions que nous serions contraints de vous poser et à nous fournir les documents requis à première demande. (Par exemple, il peut s'agir de la pièce d'identité du signataire du contrat, de justificatif sur l'origine des fonds, sur les revenus ...).

### Paiement des Primes, Honoraires et Frais:

Vous devez régler les primes, honoraires et frais dans les délais requis selon les modalités du contrat Nous n'effectuons aucune avance pour votre compte. En cas de paiement sans provision, le paiement est censé n'être jamais intervenu. Nous attirons votre attention sur le fait que le non-paiement partiel ou total des primes et accessoires aux échéances convenues peut entraîner la suspension des garanties et la résiliation du contrat.

Dans le cadre de notre activité, en assurance non-vie, mais aussi pour nos conseils, nous percevons des commissions de la part des Compagnies, et/ou des frais de courtage de la part du client, ou une combinaison des types de rémunération énumérés.

Quand frais de courtage il y a, nous devons alors vous fournir une facture ou leur méthode de calcul.

Certains produits commercialisés peuvent faire l'objet d'opération commerciale. Vous pouvez obtenir les informations sur la source et la nature de notre rémunération sur simple demande.

Pour les professionnels, le non-paiement des frais et honoraires aux échéances convenues entraîne de plein droit l'application d'un intérêt de retard de 15% sur ces sommes et une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

### Prise de Garantie:

Aucune prise de garantie n'est effectuée oralement. Toutes vos demandes de prise de garantie doivent être formulées par écrit (mail, fax ou courriers). Sauf dispositions contraires au contrat, elles ne prennent effet qu'après confirmation écrite par nous de la prise de garantie.

### **Renonciation:**

Hormis pour les contrats d'assurance de voyage ou de bagage, ou d'une durée inférieure à 30 jours (art. L112-2-1-II du code des assurances) et pour les contrats d'assurance de responsabilité des véhicules terrestres à moteur (art. L211-1 du code des assurances); conformément aux articles L. 112-2-1 et L.112-9-1 du code des assurances. Vous avez souscrit avec nous à distance ou suite à un démarchage, un contrat qui n'entre pas dans le cadre de vos activités commerciales ou professionnelles, vous disposez de 14 jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat pour renoncer à celui-ci sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. Vous devez formuler votre demande de renonciation par LRAR. Cette disposition ne concerne pas les contrats

d'assurance sur la VIE qui eux bénéficient d'un délai de renonciation porté à **30 jours**.

Cf. Article L112-9 alinéa 1 du code des assurances: Pour le démarchage en assurance non-vie: « <u>Toute personne physique</u> qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par LR-AR pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. ».

Cf. Article L 112-2-1 et suivants du code des assurances : <u>Pour la vente à distance en assurance non-vie</u> : « II.-1° <u>Toute personne physique</u> ayant conclu à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle un contrat à distance dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités »

de

Afin de vous aider à exercer ce droit, vous trouverez en pied de page un modèle de lettre de renonciation.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous reconnaissez avoir service, avant la signature de tout contrat proposé et être en accord avoir de la prospection commerciale de la part d	e mon courtier.
Nom et prénom ou dénomination sociale du client :	
0	
RENONCIATION A SOUSCRIPTION (BON A RETOURNER EN LRAR OU CONTRE RECEPISSE): RESERVE AU CLIENT CONSOMMATEUR (Pers. Physique) Monsieur,	<u>Destinataire</u> : Cabinet Adresse:
Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre	e (*) renonciation au contrat ci-dessous :
Date de la Signature ://  Nom du (des) <u>consommateur(s)</u> :	

\*rayer les mentions inutiles

# RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE VEHICULES DE LOISIRS ET ASSIMILES



**Document d'information sur le produit d'assurance** 

Assurances Lestienne SAS, Courtier en Assurances et Réassurance immatriculé au RCS REIMS

SIRET: 52912084200016

Le contenu de ce document est destiné à fournir des renseignements généraux. Bien que toutes les précautions aient été prises pour s'assurer que les informations fournies soient exactes, toute description de garantie dans le présent document est faite sous réserve des termes, conditions et exclusions particulières contenues dans la police.

## De quel type d'assurance s'agit-il?

Ce contrat a pour but de couvrir la responsabilité civile d'un véhicule lors d'une utilisation sur circuit, route fermée ou autre endroit privé hors compétition.



## Qu'est ce qui est assuré?

- ✓ Le contrat a pour but d'indemniser toutes les victimes d'un dommage corporel, matériel ou immatériel, occasionné au cours de la période d'assurance déclarée jusqu'à concurrence des montants suivants:
  - 10, 000,000€ pour les dommages corporels
  - 1, 500,000€ pour les dommages matériels
  - 50,000€ pour les dommages immatériels
  - Inclusions des frais juridiques
- La couverture est donnée pour une période indiquée au contrat, lors d'un évènement étant défini comme non compétitif impliquant l'utilisation du véhicule assuré sur un lieu privé type pistes, circuits ou similaires, désignés aux conditions particulières
- ✓ Le chargement, déchargement et transport du véhiculé assuré sur le lieu de la manifestation et entre le lieu de la manifestation et le lieu de stationnement habituel sont couvert
- Les frais juridiques engagés à la suite d'une réclamation liée à une garantie couverte par le contrat et au véhicule assuré



## Y-a-t-il des exclusions?

<u>L'assureur exclu formellement le paiement des sinistres</u> relatifs à :

- Tous dommages au véhicule assuré
- Tous dommages corporels au conducteur du véhicule assuré
- Les conséquences de la responsabilité résultantes d'une faute d'un conducteur de moins de 6 ans et de plus de 75 ans du véhicule assuré
- La franchise applicable pour chaque évènement
- Les dommages résultants d'un acte intentionnel ou frauduleux de la part de l'assuré ou conducteur
- Tous dommages causés par le véhicule assuré au moment où le conducteur se trouve sous l'emprise de stupéfiants, narcotiques ou alcool
- Tous dommages causés par la chute d'objet aérien
- Les amendes et infractions
- Les dommages indirects tels que la perte d'usage, perte de revenu ou la dépréciation d'un véhicule endommagé
- Toute perte résultant d'un acte de terrorisme
- ➤ Toute perte résultant de cyber attaque
- Toute perte résultant d'une erreur médicale
- Toute perte résultant d'une annulation d'évènement



La couverture délivrée par ce contrat est valide sur le territoire européen.



## Sous peine de nullité du contrat d'assurance, de non garantie, ou de diminution de l'indemnité : A la souscription du contrat :

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur,
- Déclarer tous les faits importants susceptibles d'influencer l'Assureur dans sa décision concernant l'acceptation du risque ou toute modification ultérieure, la prime, les modalités, conditions, exclusions garanties et limitations,
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur,
- Régler la prime indiquée au contrat.

## En cours de contrat :

- Respecter et vous conformer aux prescriptions de toute loi ou ordonnance, réglementation ou décision judiciaire
- Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux,
- Fournir à l'assureur les justificatifs nécessaires à la modification de son contrat. Ces changements peuvent dans certains cas entraîner la modification de la prime.

### En cas de sinistre :

 Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.



## Quand et comment puis-je régler ma cotisation ?

La cotisation est payable en une seule fois et ce avant le début de la manifestation. Les Assurances LESTIENNE se tiennent à votre disposition pour les modalités de règlement.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Le contrat et les garanties prennent effet et fin aux dates indiquées dans le contrat.



## Comment résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat d'assurance temporaire et à durée ferme, celui-ci ne peut être résilié par l'assuré. Par dérogation, et uniquement pour les contrats souscrits pour une année, et dans le seul cas de disparition du risque assuré (ex vente, destruction...) le contrat peut être résilié par l'assuré, ce dernier s'engagent à fournir des justificatifs probants.